**ARRÊTÉ**

**DE DÉCHARGE PARTIELLE OU TOTALE**

**DE SERVICE POUR EXERCICE D’UNE ACTIVITÉ SYNDICALE**

**DE M. ou Mme [Nom Prénom]**

**GRADE [grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l’exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l’organisation [citer l’organisation syndicale]bénéficie de [nombre d’heures] heures mensuelles de décharge d’activité de service pour l’année [année],

Considérant que M. ou Mme [Nom, Prénom] a été désigné par l’organisation [citer l’organisation syndicale]pour bénéficier d’une décharge partielle *(1)* [préciser le pourcentage]ou totale *(1)* d’activité de service pour exercer une activité syndicale,

Considérant que cette désignation est compatible avec la bonne marche de l’administration,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom] bénéficiera d’une décharge d’activité de service partielle *(1)* [préciser le pourcentage]ou totale *(1)* pour l’exercice d’une activité syndicale pour une période de [durée], à compter du [date],

**ARTICLE 2 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom] demeure en position d’activité dans son cadre d'emploi et continue à bénéficier de toutes les dispositions concernant cette position,

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l’intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité

Fait à [commune] le [date]

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l’agent :

(1) rayer la mention inutile